

**2 VINCENT**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : Rose Allanic**  
**56450 THEIX-NOYALO**

**EN COURS DE CONSTITUTION**

Les soussignés :

– Monsieur Vincent GALAZZO, gérant de société, né le 10 juin 1987 à Vannes (56), de nationalité française, demeurant 12 allée du Petit Minglen – 56190 LA TRINITE SURZUR, époux de Madame Guenola LACROIX, née le 26 août 1990 à Vannes (56) marié sans contrat le 20 mars 2021 à la Mairie de Theix-Noyal (56),

– Monsieur Vincent CLOEREC, gérant de société, né le 8 avril 1987 à Vannes (56), de nationalité française, demeurant 16 rue de Kervegan – 56000 VANNES, ayant conclu avec Mademoiselle Anne-Sophie FERNANDEZ née le 27 avril 1995 à Vannes (56) un pacte civil de solidarité en date du 20 juillet 2020.

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société Civile Immobilière 2 VINCENT pour désigner d'un commun accord le premier gérant de la société, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

**Nomination de gérants.**

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société :

– Monsieur Vincent GALAZZO, gérant de société, né le 10 juin 1987 à Vannes (56), de nationalité française, demeurant 12 allée du Petit Minglen – 56190 LA TRINITE SURZUR, pour une durée indéterminée qui n'entrera en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confié.

Monsieur Vincent GALAZZO, affirme n'être frappé d'aucune incapacité et interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

– Monsieur Vincent CLOEREC, gérant de société, née le 8 avril 1987 à Vannes (56), de nationalité française, demeurant 16 rue de Kervegan – 56000 VANNES, pour une durée indéterminée qui n'entrera en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confié.

V.C

V.G

Monsieur Vincent CLOEREC affirme n'être frappé d'aucune incapacité et interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Fait à Theix-royal  
Le 13/10/2023

Monsieur Vincent GALAZZO

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



Monsieur Vincent CLOEREC

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



V.C

V.G